



Liste syndicale unitaire CGT & SUD

Égalité – Transparence – Unité – Indépendance



Commission Administrative Paritaire des Attaché.e.s

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont des commissions consultatives qui examinent des décisions individuelles concernant la situation et la carrière des agents. Elles sont paritaires, c'est-à-dire comprennent un nombre égal de représentant.e.s élu.e.s des personnels et de représentant.e.s désigné.e.s par l'administration. Lors d'un vote, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee.

Nos revendications

- ▶ **Une carrière linéaire et sans barrage** pour tous les agents : des taux de promotions suffisants pour permettre les passages de grade de tous les agents dès qu'ils-elles ont l'ancienneté statutaire nécessaire .
- ▶ **Une revalorisation de la carrière** en points d'indice et l'intégration de toutes les primes dans le traitement pour le calcul de la retraite.
- ▶ **La mise en place d'un réel plan d'égalité** professionnelle entre les femmes et les hommes.
- ▶ **La disparition de toutes les discriminations** quel qu'en soit le motif.
- ▶ **Des postes de travail motivants et diversifiés** dans chaque établissement.
- ▶ **Des effectifs adaptés aux missions** de la Statistique Publique.

Les positions que nous défendons en CAP

- ▶ **La linéarité de la carrière** : la carrière d'un.e attaché.e statisticien.ne doit aller d'attaché statisticien jusqu'à l'échelon le plus élevé d'attaché statisticien hors classe.
- ▶ **La fin du Y** : il contraint les attaché.e.s à faire un choix entre une carrière en administrateurs et attachés statisticiens hors classe.
- ▶ **La transparence des procédures et des critères** : pour la campagne de mobilité ou pour les passages au choix ou d'intégration, nous exigeons la publicité complète des postes, nous débattons des critères d'attribution retenus et nous diffusons ces informations aux agents.
- ▶ **Les révisions d'entretien professionnel** : obligation de la direction à s'expliquer et à suivre les situations de conflits avec la hiérarchie, localement et/ou dans le temps.
- ▶ **Les accueils en détachement** tant qu'ils n'entrent pas en concurrence avec les demandes de mobilité d'agents de l'Insee.
- ▶ **Les intégrations** pour les agents qui le souhaitent.
- ▶ **La titularisation de tous les agents** : nous nous opposons aux licenciements.

Liste unitaire CGT et SUD

Attachés statisticiens hors classe

Patrick LE SCOUËZEC – Amiens

Patrick GRISELLE – DG DMCSI

Attachés statisticiens principaux

Marie REY – Dares

Alice LAMBOIS – Lille

Pierre CHAILLOT – Nantes

Etienne PERRON-BAILLY – Dares

Attachés statisticiens

Eric AMBIAUD – SSP Toulouse

Vincent VIAIRON – Poitiers

Marion MONTÉRÉMAL – DG DSE

Annelise ROBERT – Lyon

Votez pour nos candidate.e.s, syndiqué.e.s ou non, qui défendent des principes clairs !

- ★ **L'égalité** entre tou.te.s sans clientélisme, ni passe-droit : chacun.e de nous a les mêmes droits ;
- ★ **La transparence** : l'absence de critères explicites et publics ouvre la porte aux décisions arbitraires de l'administration ;
- ★ **L'unité syndicale** : dans l'intérêt du personnel, face à la direction avec celles et ceux qui partagent nos objectifs ;
- ★ **L'indépendance** : pour une statistique publique forte, capable de remplir pleinement ses missions de service public.

POUR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES MISSIONS ET DES AGENTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

DONNEZ DE LA VOIX ! VOTEZ CGT & SUD !

Les attributions des CAP

Elles sont obligatoirement consultées sur :

- **les questions relatives au déroulement des carrières individuelles** (avancement promotion sur proposition; refus de titularisation ; mutation, retour de disponibilité ; détachement, intégration, réintégration) ;

- **les sanctions disciplinaires** demandées par l'administration autres que l'avertissement et le blâme.

Sur la demande de l'agent :

- **les litiges d'ordre individuel** relatifs aux conditions d'exercice à temps partiel, du télétravail, aux refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ou aux refus de bénéfice du congé formation ;

- **les recours** sur le compte rendu de l'entretien professionnel ;

- **toutes autres questions d'ordre individuel**, y compris les discriminations.

Nos élu.e.s en CAP peuvent vous aider

En commission administrative paritaire, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee.

L'intervention des représentant.e.s du personnel est cependant essentielle pour :

▶ **défendre** : dans les procédures contradictoires avec la direction (contestation d'entretien professionnel, discipline, etc.), tout agent a droit à un défenseur. Vos élu.e.s jouent ce rôle.

▶ **veiller** : vos élu.e.s veillent à ce que des critères cachés ne viennent pas s'ajouter à ceux explicitement affichés par l'administration.

▶ **alerter** : la présence des élu.e.s oblige l'administration à formuler les raisons de ses choix, ce qui constitue une protection contre les dérapages, volontaires ou inconscients.

▶ **écouter et conseiller** tout agent demandeur d'informations ou d'avis sur les problèmes le concernant.

▶ **informer** : rendre compte le plus rapidement possible des débats, des résultats et des positions qu'ils-elles ont adoptées en CAP, à travers la publication de comptes rendus dans les établissements et sur nos sites intranet syndicaux.

CGT & SUD : nos principes communs

Nos deux syndicats partagent une conception d'un **syndicalisme de lutte** pour la transformation sociale fondé sur la **solidarité**, la **démocratie**, la **proximité** et l'**ouverture sur la société**.

Nous refusons tout ce qui oppose les catégories les unes aux autres, les agents les uns aux autres.

Nous **construisons des revendications** en associant les personnels qui le souhaitent : heures mensuelles d'information, assemblées générales, pétitions...

Nous recherchons l'**unité syndicale** chaque fois qu'elle est possible, que ce soit au sein de l'Insee ou de la Statistique publique.

Au-delà de l'Insee, nous affirmons notre solidarité avec les luttes de salarié.e.s, retraité.e.s, demandeur.se.s d'emploi, précaires et avec les mouvements de défense des libertés individuelles et des droits des personnes. Encore plus largement nous soutenons les personnes réfugiées ayant dû quitter leur pays pour cause de conflit ou de misère.

NOS ÉLU.E.S SONT AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS : CONTACTEZ-LES